

**CONSEIL DU BUREAU
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2024

L'AN 2024, le 11 SEPTEMBRE, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

Etaient présents :

**MM. GRZEZICZAK, Président, et RAMPELBERG, Vice-Président.
MM. DELHAYE, LIEZ et MUZART, Administrateurs.**

Pouvoir : M. CREMONT, Administrateur, à M. GRZEZICZAK.

Excusée : Mme MARICOT, Administrateur.

Assistés de : M. DOURLLEN, Directeur Général.

**Mmes BEGAT, MOINAT et PLANCKAERT, et MM. ROBERT, TOMBOIS et
SIMONNOT, Directeurs de services.**

**Mmes HERMI, Responsable Gouvernance et PESCE, Chargée des Politiques
Locales.**

***Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy
GRZEZICZAK, Président.***

ORDRE DU JOUR

**ROZOY-SUR-SERRE – ACQUISITION-REHABILITATION ET CONSTRUCTION DE LOGEMENTS
LOCATIFS – ECO BOURG - MAITRISE FONCIERE (CCAS)**

Lancé à l'initiative de la commune de Rozoy sur Serre et de l'OPAL, en partenariat avec le Département de l'Aisne, le projet de revitalisation du centre-bourg de Rozoy sur Serre a l'objectif de transformer le village en un éco-bourg qui apporte une réponse globale et cohérente aux enjeux de transition écologique et sociétale en milieu rural.

Une étude préalable a été réalisée et validée par la commune. Elle a permis d'identifier une stratégie opérationnelle pour mettre en œuvre ce projet ambitieux : réhabilitation de maisons de ville et construction de logements locatifs.

Par délibération du 09 mars 2022, le Bureau autorisait le lancement des études de réhabilitation de maisons de ville proposés à la vente et la construction de logements locatifs.

Aujourd'hui, les études de faisabilité ont permis de dégager la potentialité de réhabilitation et construction.

Le Centre Communal d'Action Sociale de Rozoy sur Serre a délibéré le 28 mai 2024 pour proposer la vente à l'OPAL, par acte administratif, tous frais à la charge de l'acquéreur, la parcelle suivante située à ROZOY-SUR-SERRE :

- AB 395, estimation des domaines : 11 030 €.

Il convient donc de sécuriser le foncier en signant l'acte administratif.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé au Bureau d'autoriser le Directeur Général à :

- signer l'acte administratif du bien proposé,
- et effectuer toutes les demandes et signer tous actes relatifs au bon déroulement de ce projet.

A l'appui des informations complémentaires fournies, le Bureau, à l'unanimité des votants, donne son accord aux propositions ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.

